

**OBJET : VOLTALIS : CONVENTION DE COORDINATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EFFACEMENT DIFFUS**

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	27
Présents	:	24
Présents et représentés	:	26
Votants	:	26

Le mercredi 22 septembre 2021, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 16/09/2021, s'est réuni à 20h52, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand à Orsay.

**DELEGUES PRESENTS**

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Monsieur Christian LECLERC	Commune de Champlan
Madame Muriel DORLAND	Commune d'Epinais-sur-Orge
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Monsieur Francisque VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur Christian LARDIERE	Commune de Linas
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau
Monsieur Olivier THOMAS	Commune de Marcoussis
Monsieur Nicolas SAMSOEN	Commune de Massy
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Pierre-Alexandre MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur Stéphane BAZILE	Commune de Saulex-les-Chartreux
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Dominique FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Igor TRICKOVSKI	Commune de Villejust

Délibération n° 2021-242

Monsieur Guillaume VALOIS

Commune de Villiers-le-Bâcle

Monsieur Florian GALLANT

Commune de Wissous

**DELEGUES ABSENTS REPRESENTES**

Madame Rafika REZGUI

a donné pouvoir à Monsieur Clovis CASSAN

Monsieur David ROS

a donné pouvoir à Monsieur Clovis CASSAN

**DELEGUES ABSENTS**

Monsieur Jean-François VIGIER

Commune de Bures-sur-Yvette

**Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane BAZILE**

Délibération n° 2021-242

**OBJET : VOLTALIS : CONVENTION DE COORDINATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE  
L'EFFACEMENT DIFFUS**

Le Bureau Communautaire,  
sur rapport de Madame Sandrine GELOT.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur ;

VU la délibération n°2019-180 du 26 juin 2019 portant adoption du Plan Climat Air Energie Territorial 2019-2024 et notamment l'action n°73 « Diffuser l'information sur l'empreinte carbone des produits et des comportements » ;

VU le projet de convention de coordination avec Voltalis joint en annexe ;

CONSIDERANT que Voltalis est actuellement l'unique société agréée par RTE pour réaliser de l'effacement diffus en résidentiel ;

CONSIDERANT que Voltalis prend à sa charge les frais de communication du déploiement de l'opération écartant ainsi la qualification d'aide d'Etat ;

CONSIDERANT que l'effacement est un moyen de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et de réaliser des économies d'énergie et qu'il s'inscrit ainsi dans le Plan Climat-Air-Energie Territorial de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, notamment son action 73 – Diffuser l'information sur l'empreinte carbone des produits et des comportements ;

CONSIDERANT l'avis de la Commission n°3 « PCAET, Développement durable, Biodiversité, Assainissement, Eau, Déchets » en date du 14 septembre 2021 ;

*APRES EN AVOIR DELIBERE,*

1. APPROUVE les termes de la convention de coordination ci-annexée ;
2. AUTORISE le Président à signer ladite convention et ses avenants éventuels.

Fait et délibéré le mercredi 22 septembre 2021

Extrait conforme à l'original

Le Président,  
Maire de Palaiseau

  
Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (26 VOIX)

26 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , M. Christian LECLERC, Mme Rafika REZGUI, Mme Muriel DORLAND, M. Yann CAUCHETIER, Mme Lucie SELLEM, M. Francisque VIGOUROUX, M. Jean-Pierre MEUR, M. Clovis CASSAN , M. Christian LARDIERE, Mme Sandrine GELOT, M. Olivier THOMAS, M. Nicolas SAMSOEN, Mme Isabelle KLJAJIC, M. Didier PERRIER, M. David

Délibération n° 2021-242

ROS, M. Grégoire DE LASTEYRIE, M. Michel SENOT, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. Bernard GLEIZE, M. François Guy TRÉBULLE, M. Dominique FONTENAILLE, M. Igor TRICKOVSKI, M. Guillaume VALOIS, M. Florian GALLANT

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID télétransmission : 091-200056232 - 20210922-1mc 136314-CC  
Date AR Préfecture : 29/09/2021

– Affichée / Publiée le : **28 SEP. 2021**

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)